

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 9 décembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf décembre, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 8

Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 2/12/2024

Présents :

M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, Mme DESMOULINS Monique, Mme GIRAUD Murielle, M. MICHON Jean-Luc, M. CORMINIER Eric, Mme BEJBOM-ASTRUA Christina, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine

Absent :

M MAILHE Frédéric

Absents excusés :

Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CIOT Romuald, M. BERTHIER Benjamin, Mme GURKE Lise

A donné procuration :

Mme CAFFIN Marie-Christine à Mme DESMOULINS Monique

M. CIOT Romuald à Mme GIRAUD Murielle

M. BERTHIER Benjamin à Mme FAURE-TROUSSIER Catherine

Mme GURKE Lise à M. CURT Jean-Pierre

Mme GIRAUD Murielle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2024

- 1- Rénovation Éclairage Public – Les Sagnes - Programme 2025
- 2- Personnel Communal – Protection Sociale complémentaire santé. Augmentation participation financière de la Collectivité.
- 3- Mise à jour du tableau de classement des voies communales.
- 4- Convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages.
- 5- Aménagement Carrefour Fugières. Maitrise d'œuvre avec le cabinet Alp'Etudes.
- 6- Demandes de subventions – Travaux Aménagements Carrefour Fugières.
- 7- Budget Communal : Décisions modificatives budgétaires.

Questions diverses.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 9 décembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

OUVERTURE DE SÉANCE 18h00

Le compte rendu de la séance du 28 octobre 2024 ayant été transmis après la convocation, M le Maire demande aux membres du conseil si le point pour l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 octobre peut être ajouté à l'ordre du jour.

L'ajout du point est accepté par l'ensemble du conseil.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Les membres du conseil ont reçu le compte rendu du 16 septembre, et ont pu faire leurs retours au préalable. Toutes les corrections ont été apportées.

12 VOIX POUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2024

Les membres du conseil ont reçu le compte rendu du 28 octobre et les corrections ont été faites.

12 VOIX POUR

1. TRAVAUX SUR RESEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE- LES SAGNES

A la demande de la Commune de Saint-Honoré, Territoire Énergie Isère (TE38) envisage de programmer, dès que les financements seront acquis, les travaux du réseau d'éclairage public des Sagnes selon le budget d'investissement provisoire suivant :

- 1- Le projet de travaux et le plan de financement de l'opération, représentent un coût d'investissement prévisionnel TTC de : **24 449 €**
- 2- Un fonds de concours sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 pour montant prévisionnel total de : **11 002 €**
- 3- La contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif sera de : **815€**

La collectivité doit engager sa contribution budgétaire aux frais de gestion ainsi que son fonds de concours aux investissements.

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 décembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, les membres du conseil doivent prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le projet de travaux et le plan de financement de l'opération, représentent un coût d'investissement prévisionnel TTC de : **24 449 €** selon le détail donné ci-dessus.

12 VOIX POUR

2. PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ. AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

M. le Maire donne la parole à Mme DESMOULINS Monique pour la présentation.

Par délibération n° 2022-047 en date du 15/11/2022, le Conseil Municipal adhère à compter du 01/01/2023 à la convention d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire du personnel territorial des collectivités du Centre de Gestion de l'Isère (santé et prévoyance).

Le niveau de participation de la Commune a été fixé à 15 € par agent quels que soient l'âge, le statut, la fonction et la situation familiale de l'agent.

Lors du dernier conseil municipal, l'assemblée avait pris en considération l'intérêt de proposer aux agents une participation financière plus élevée.

La délibération porte sur :

- l'accord sur la participation financière de la commune aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « santé ».
- le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 25 € net par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation.

12 VOIX POUR

3. MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales comprenant 5 nouvelles voies qui ont été nommées lors du dernier conseil municipal :

- 1: Chemin de la Pinatelle
- 2 : Chemin des Grands Prés
- 3 : Chemin des Alemans
- 4 : Chemin de l'Église
- 5 : Chemin de l'Hôpital

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 9 décembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

La longueur totale des voies communales de Saint-Honoré est désormais de 30 647 ml.

Le Conseil Municipal, doit approuver le tableau de classement des Voies Communales. L'intérêt de ce travail est d'augmenter la dotation annuelle de la DGF (Direction Générale des Finances) perçue par la commune.

La première année, la commune bénéficiera d'une dotation de 50 % de cette revalorisation qui se situe entre 5 000€ et 6 000€.

A compter de janvier 2026 la dotation annuelle supplémentaire devrait être de 10 000/12 000€.

12 VOIX POUR

4. CONVENTION 2025 DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES.

La commune de Saint-Honoré est confrontée depuis plusieurs années à la multiplication de chats errants. Des habitants se plaignent régulièrement des nuisances dues à cette reproduction massive qui engendre de la maltraitance animale (déshydratation, famine, froid, maladies et autres souffrances pouvant être causées par certains administrés) ou de la mortalité.

La réglementation prévoit que le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune. Cependant, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, M. le Maire ne peut intervenir que dans un cadre bien défini par le Code rural. Les chats errants peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel.

Afin de limiter cette prolifération, la municipalité est en lien avec l'association muroise Hors des Murs qui met en œuvre des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants. Cette campagne est coûteuse mais efficace à long terme. La fondation nationale 30 Millions d'Amis peut accompagner financièrement les collectivités.

Cette collaboration s'obtient après la signature d'une convention avec la fondation dans laquelle la commune s'engage à verser 50% de la somme engagée pour l'opération de stérilisation.

Compte tenu du coût de la participation financière de la commune pour la stérilisation (50€ pour les mâles et 60€ pour les femelles), les membres du conseil souhaite définir une limite de 10 chats pour l'année civile 2025.

12 VOIX POUR

5. REQUALIFICATION DU CARREFOUR RD115 ET RD115c – HAMEAU DE FUGIERES - MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET ALP'ETUDES.

M. le Maire donne la parole à M. Adolphe BALDASSO.

Lors de l'étude de la requalification du carrefour de Fugières, une seconde offre a été demandée au cabinet Alp'Etudes pour aménager le carrefour. Deux places de parking seront supprimées sur le nouveau carrefour.

A partir de 5 arbres plantés le département accorde une subvention à la commune.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 décembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

Plusieurs taux de subvention sont présentés dont la sécurité qui est subventionnée à hauteur de 50 % (financée par les amendes de police) avec un plafond de 80 000€,
Au total, la commune pourrait bénéficier de plus de 100 000€ de subventions, l'autofinancement prévisionnel de la commune serait d'un peu plus de 100 000€.

Le marché de maîtrise d'œuvre inclut les études d'Avant-Projet et de Projet (Cahier des charges, Appels d'offre...), l'assistance aux Contrats de Travaux, le Visa des plans d'Exécution, la Direction de l'Exécution des Travaux et l'Assistance aux Opérations de Réception.

Le forfait provisoire d'honoraires est fixé à **15 890.00 € HT** soit **19 068.00 € TTC**.

12 VOIX POUR

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE ET A LA REGION RHONE-ALPES – PROGRAMME : REQUALIFICATION DU CARREFOUR RD 115 ET RD 115c – HAMEAU DE FUGIERES

Le programme de travaux permettra en priorité d'améliorer la sécurité des usagers dans le carrefour. La RD115c sera déportée pour améliorer la visibilité des usagers de la RD115 depuis la Commune de Villard Saint Christophe. Une continuité piétonne sécurisée sera assurée pour accéder aux écoles, à la mairie...
Le tènement de l'ancienne mairie démolie va être requalifié. Le stationnement existant va être modifié et un aménagement va être créé pour lutter contre les îlots de chaleur (placette arborée, tables de pique-nique, espace ouvert en sablé stabilisé....).

Le montant total des travaux est estimé à environ : **261 530.00 € HT**.

Le Conseil Municipal reconnaît, dans un souci de sécurité, l'importance de réaliser ces travaux de requalification du carrefour RD115 et RD115c sur le hameau de Fugières.

12 VOIX POUR

7. BUDGET COMMUNAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES 2024-004

A la suite d'un rendez-vous avec la DGFIP il convient de régulariser les travaux pour compte de tiers sur le budget Eau afin de les passer en amortissement et équilibrer les opérations comptables.

Pour rappel, les travaux pour compte de tiers concernent les travaux d'assainissement effectués en limite de propriété chez les particuliers.

L'amortissement se fera sur 5ans ce qui impactera le budget de fonctionnement pour un montant de 73186€. Il sera régularisé par une recette d'investissement.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 9 décembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

Modifications de crédits budgétaires indiquées ci-dessous :

<u>OBJET</u>	<u>AUGMENTATION DE CRÉDITS</u>	
	<u>Chapitre/Article/Opération</u>	<u>Montant</u>
Subventions personnes de droit privé - installations	DI – 204-204422	365 931.33 €
Opérations pour compte de tiers	RI-45-4581	364 191.33 €
Taxe d'aménagement	RI – 10-10226	1 740.00 €
		365 931.33 €

POINTS DIVERS

- **Actes de reprise de voirie :**
- **Skyrace édition 2025 :**
L'équipe de la Skyrace a présenté l'édition 2025 qui aura lieu le weekend de Pâques. Les parcours restent les mêmes sauf pour la ronde de la Marmotte qui est renommée Saint-Honoré Express avec un peu plus de difficultés. Elle montera à Ser Bouvet, ensuite Nantes en Rattier, rejoindra Jadin, Comme les années précédentes la commune mettra à disposition de l'association la salle des fêtes de Tors, la maison des associations. Le gîte étant généralement loué pendant cette période de vacances scolaires, il ne pourra pas être mis à disposition des organisateurs de la Skyrace.
- **Prochain conseil communautaire le jeudi 12 décembre**
- **Apéro de Noël avec le personnel communal le lundi 16 décembre**
- **Bulletin parti à l'impression pour distribution avant Noël**
- **Écoles et événements de fin d'année :**
Commémoration du 11 novembre
Restitution de l'atelier chants avec les enfants le 22 novembre avec une salle comble
- **Retour sur le marché de l'Avent :**
Une baisse de la fréquentation cette année, une date de fin de mois qui a eu un impact, le fait de ne pas avoir pu proposer de spectacle en adéquation avec le marché et des exposant qui ont démonté avant l'heure. Pour l'an prochain la date retenue reste le premier week-end de décembre, soit le samedi 6. Le marché se terminera à 17h au lieu de 18h.
Devant la difficulté de trouver un spectacle qui s'associe avec le marché de l'Avent, nous ne maintenons pas cette animation.

FIN DU CONSEIL 19H55